AVIS PUBLIC
DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

Prenez avis que le Comité de démolition est saisi de la demande d'autorisation de démolition suivante :

Immeubles affectés	Nature des demandes d'autorisation
Adresse : 842 à 846, rue Principale **Lots :** 5 976 033 et 5 979 231 du cadastre du Québec	Autoriser la démolition d'un bâtiment principal conformément au *Règlement 790-00-2022 relatif à la démolition des immeubles*.

Toute personne qui veut **s'opposer à l'une des demandes de démolition** doit, dans les **10 jours de la publication de l'avis public** ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, **faire connaître par écrit son opposition motivée** à la greffière de la Ville, soit par courriel à greffe@st-amable.qc.ca, soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Direction du greffe et du contentieux / à l'attention de la greffière
575, rue Principale
Saint-Amable (Québec) J0L 1N0

Le comité statuera sur les demandes, le **30 mai 2024 à 18h30,** à la salle Simon Lacoste, située au 575, rue Principale, à Saint-Amable. Cette séance est publique.

Saint-Amable, ce 16e jour de mai 2024

Signé par Isabelle Paquette (16/05/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Isabelle Paquette, avocate
Greffière